

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Relations avec les Collectivités Locales  
04.13.31.64.77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Participation du Conseil départemental au budget 2018 de fonctionnement de  
l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines départementaux, Espaces naturels, Chasse et Pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis 1963, le Département adhère à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne- Valabre afin de concourir ensemble avec 15 Conseils Départementaux et 15 Services d'Incendie et de Secours à la protection de la forêt méditerranéenne.

Les actions mises en œuvre concernent la gestion en commun d'équipements et matériels, la formation, l'information du public, la réalisation d'études et de recherches ainsi que la pratique de nouvelles technologies dans le domaine des risques.

Le conseil d'administration de l'Entente a établi le montant de la cotisation pour l'année 2018 à 206 874 € (montant inchangé depuis 2015) et sollicite le renouvellement de l'adhésion du CD 13 (qui comprend également la participation du SDIS 13).

Compte tenu de ces précisions, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur la contribution à verser à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne-Valabre d'un montant de 206 874 € correspondant à la participation 2018 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en qualité de membre adhérent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL